

Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 8 juillet 2019 à 19h00, au bureau municipal, 1245, rue Principale.

Sont présents :

Diane Kirouac, conseillère
Jean-Philippe Bibeau, conseiller
Nicolas Labbé, conseiller
Dominique Poulin, conseiller
Mélanie Vogt, conseillère
Alexandre Bergeron, conseiller

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 00.

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 3 juin 2019 ;
3. Adoption des comptes pour la période du 3 juin au 8 juillet 2019 et du journal des salaires de juin 2019
4. Affaires nouvelles de l'assistance ;
5. Avis de motion règlement 2019-03 pose de pavage;
6. Décompte progressif no 3 – DMR ;
7. Installation d'internet salle du Pavillon ;
8. Adoption du Rapport d'activités 2018 – sécurité publique ;
9. Demande de dérogation 597, rang 8 – marge avant;
10. Renouvellement permis de chenil 2019-2020 ;
11. Renouvellement de contrat pour l'entretien des trottoirs ;
12. Colloque de zone le 19 septembre – Bécancour ;
13. État financier et budget révisé OMH St-Albert ;
14. Lecture de la correspondance ;
15. Varia ;
16. Période de questions de l'assistance ;
17. Levée de la séance ordinaire du 8 juillet 2019.

Mot du maire

Le maire, Monsieur Alain St-Pierre, souhaite la bienvenue à tous. Il félicite la Municipalité gagnante St-Cyrille de Wendover qui se sont démarqué lors du Défi Pierre Lavoie de La Boucle. Il remercie tous les bénévoles, les élus et employés municipaux pour leurs implications lors de cet évènement ainsi que lors de la mise en place du jardin écologique. Il souhaite à tous de belles vacances et précise que la prochaine réunion se tiendra le 26 août. Il invite également la population le 24 août pour la journée familiale « St-Albert en fête ».

2019-90

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

Que le varia demeure ouvert;
Que l'ordre du jour du 8 juillet 2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-91 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019**

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que le procès-verbal du 3 juin 2019 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-92 **Approbation des comptes pour la période du 3 juin au 8 juillet 2019 et du journal des salaires pour le mois de juin 2019**

Attendu que le journal des salaires du mois de juin a été présenté et qu'une copie a été remise à chacun des conseillers présents ;

Proposé par Monsieur Nicolas Labbé, conseiller

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer, tels que présentés au journal des déboursés. Une copie de chaque registre a été remise à chacun des membres par envoi électronique.

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la Directrice-générale et secrétaire-trésorière à payer les dit comptes à payer :

Registre des chèques # 3973 à #4051 au montant de 327,844.83\$

Adopté à l'unanimité des conseillers

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 8 juillet 2019.

Suzanne Crête

Directrice-générale/Secrétaire-Trésorière

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-93 **Avis de motion règlement 2019-03 pose de pavage**

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur Dominique Poulin, conseiller, que sera adopté à une séance subséquente à 19h au 1245, rue Principale de Saint-Albert, le Règlement n°2019-03 intitulé Tarification sur la mise en forme et la pose d'asphalte sur les rues Poisson et la 4^e Avenue.

Le règlement n° 2019-03 vise la tarification sur la pose de pavage sur les rues Poisson et 4^e Avenue.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville à l'adresse suivante :

1245, rue Principale
Saint-Albert (QC)
J0A 1E0

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT CE 8 juillet 2019.

Directrice générale et secrétaire trésorière

2019-95 Décompte progressif no 3 – DMR

Attendu que WSP a fait parvenir à la Municipalité le décompte progressif no.3 relativement aux travaux d'égoûts pluviaux dans le secteur 4^e Avenue au DMR effectués par l'entreprise Excavation Tourigny Inc.

Attendu que ledit décompte est de 182 439.78\$ a été vérifié par Monsieur Marc-Olivier Jutras ing. de WSP;

Il est proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère

Que la Municipalité de St-Albert accepte de payer le décompte no.3 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le compte mentionné ci-haut.

Signé, ce 8 juillet 2019.

Suzanne Crête,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2019-96 Installation d'internet salle Pavillon

Attendu que la municipalité désire installer le wifi dans la salle du Pavillon;

Attendu que Sogetel nous a fait deux propositions option achat et option location;

Attendu qu'il en coûterait par mois 92.93\$ pour l'achat des équipements et de 90.43\$ pour la location;

Il est proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère

De louer les équipements au coût de 90.43\$ par mois pour du WiFi dans la salle du Pavillon et que cette entente est pour 5 ans.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-97 Adoption du Rapport d'activités 2018 – sécurité publique

Attendu l'entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;

Attendu l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

En conséquence, sur proposition de Monsieur Dominique Poulin, il est résolu que le Conseil de la Municipalité Saint-Albert adopte le rapport d'activités pour l'année 2018 présenté au ministre de la Sécurité publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-98 Demande de dérogation 597, rang 8 – marge avant lot 5 181 780

Attendu que Monsieur Mickael Pépin Fréchette du 597, Rang 8 demande une dérogation concernant l'implantation de son garage actuel dans la marge avant;

Attendu que l'arpenteur-géomètre Carl Lefebvre à déposer un certificat de localisation le 27 mars 2019;

Attendu que l'implantation du garage détaché n'est pas conforme au règlement de zonage actuel de la municipalité de Saint-Albert, car il empiète dans la cour avant ;

Attendu que la maison de Monsieur Fréchette a été construite à une distance de 10.67 mètres de la rue;

Attendu que l'implantation du garage doit respecter la distance de la maison de la rue, le règlement ne permet pas de garage dans la cour avant;

Attendu que la demande de dérogation porte sur une distance de 1.72 mètres;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur Jean-Philippe Bibeau, conseiller et résolu à l'unanimité par le conseil, d'autoriser la demande de Monsieur Mickael Pépin Fréchette, que celle-ci n'a aucun impact pour le voisinage.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-99 Renouvellement de l'entente pour la garde de chiens 2019-2020 / 2043 Route 122

Attendu que la municipalité a reçu, en 2017, une demande de Monsieur Ghyslain Parent, habitant au 2043, Route 122, afin de bénéficier du droit de garder cinq Chihuahua dans sa propriété ;

Attendu que le règlement municipal autorise deux chiens maximums;

Attendu que par la résolution numéro 2017-090, Monsieur Parent détient l'autorisation de conserver ses cinq (5) chiens ;

Attendu que la demande est renouvelable à chaque année et est valable du 1^{er} août au 31 juillet ;

Attendu que pour maintenir son droit de conserver ses cinq (5) chiens, Monsieur Parent doit fournir à la municipalité, la preuve fournie par la Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska, que les cinq (5) chiens possèdent leur médaille ;

Proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère

Que la municipalité autorise le renouvellement de l'entente de Monsieur Ghyslain Parent à conserver ses cinq chiens.

Qu'une demande d'autorisation devra être faite à chaque année, au conseil du mois de mai.

Que les cinq chiens devront posséder leur médaille annuelle émise par la Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska.

Qu'aucune plainte ne devra être reçue par la SPAA concernant la propreté et la nuisance.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2019-100 Renouvellement de contrat pour l'entretien des trottoirs

Attendu que le contrat pour le déneigement des trottoirs est terminé depuis avril dernier ;

Attendu que l'entretien des trottoirs depuis 2016 est fait par Transport J.P. Desrochers ;

Attendu que la municipalité est satisfaite du travail accompli par l'entrepreneur ;

Attendu que la municipalité a demandé un prix pour le renouvellement du contrat pour les trottoirs et pour une période de deux ans ;

Attendu que le prix soumit est 17,300\$ par année sans épandage et de 18,300\$ avec épandage pour chaque année de service ;

Il est proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

De renouveler le contrat pour l'entretien des trottoirs avec Transport J.P. Desrochers pour deux ans au coût de 18,300\$ avec l'épandage et la fourniture des matériaux pour chacune des saisons 2019-2020 et 2020-2021.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2019-101 Colloque de zone de ADMQ le 19 septembre – Bécancour

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que Madame Suzanne Crête soit autorisée à s'inscrire au colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra dans la MRC de Bécancour.

L'évènement aura lieu le 19 septembre prochain au Complexe Équestre Bécancour. Les frais d'inscription sont de 125\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2019-102

État financier et budget révisé OMH St-Albert

Attendu que les états financiers 2016 de l'OMH St-Albert ont été approuvés par la SHQ et que le budget 2019 a été révisé ;

Attendu que le déficit pour 2016 est de 3961\$ pour l'année ;

Attendu que la municipalité avait budgété un montant de 5000\$ et qu'un montant de 2300\$ a été versé à l'OMH de Saint-Albert pour l'année 2016 ;

Il est proposé par Monsieur Jean-Philippe Bibeau, conseiller

Que la municipalité de Saint-Albert approuve les états financier 2016 et verse la contribution financière ajustée 1228\$,

Que la municipalité de Saint-Albert s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures pour 2019 ;

Que la Municipalité verse la contribution financière ajustée de 300\$ à l'OMH pour l'année 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2019-103

Classique des Appalaches – Autorisation du droit de passage

Attendu que l'évènement La Classique des Appalaches a été créé pour permettre aux cyclistes de l'est du Canada et du Nord-Est des États-Unis d'allonger et de conclure la saison avec l'une des courses les plus difficiles en Amérique du Nord ;

Attendu que les circuits de la Classique des Appalaches traverseront 14 municipalités le 24 août 2019 ;

Attendu qu'un tel évènement exige une bonne collaboration avec les municipalités touchées par l'évènement ;

Attendu que pour assurer la sécurité de tous les participants et des bénévoles impliqués dans l'organisation, le Ministère des Transports (MTQ) doit obtenir l'autorisation des municipalités concernées dans le projet ;

Attendu que des démarches seront ensuite faites avec le comité organisateur et les municipalités pour planifier l'évènement efficacement et de façon sécuritaire.

Il est **proposé par** Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

Que la municipalité de Saint-Albert autorise le passage de cycliste sur des portions de ses routes pour l'évènement La Classique des Appalaches le 24 août 2019;

Que la municipalité de Saint-Albert s'engage à collaborer avec le comité organisateur de la Classique des Appalaches afin de planifier le bon déroulement de l'événement;

Que la municipalité de Saint-Albert mandate Madame Suzanne Crête, directrice générale, pour répondre aux questions du Ministère des Transports (MTQ), le cas échéant.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2019-104 Fondation À Notre Santé de l'hôpital HDA

Attendu que pour réussir sa mission, la fondation À Notre Santé de l'hôpital HDA amasse des fonds par l'entreprise des campagne annuelles;

Attendu que les dons proviennent de généreux donateurs partout à travers le territoire d'Arthabaska-et-de-l'Érable;

Attendu que la Fondation affichera à plusieurs endroits des affiches sur la campagne annuelle, des emplacements sont offerts gratuitement par des municipalités, le temps de la campagne;

Attendu que la demande de la Fondation est donc de savoir si la municipalité de St-Albert est intéressée à fournir un espace d'affichage de la fin septembre à la mi-novembre pour la Fondation;

Il est résolu unanimement que la municipalité fournira un espace pour afficher un coroplaste de la campagne annuelle de la Fondation.

2019-105 Levée de la séance ordinaire du 8 juillet 2019

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que la séance ordinaire du 8 juillet 2019 soit levée à 20h23.

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête,
Directrice-générale/
Secrétaire-trésorière

Je, Alain St-Pierre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 8 juillet 2019

Alain St-Pierre, maire